

EDITORIAL

To be or not to be « made in France »?

Dans un contexte de fortes contraintes sur le pouvoir d'achat, à un moment où beaucoup de nos concitoyens s'imposent régulièrement des restrictions sur leur budget, **près de 2 français sur 3 (64%) se déclarent prêts à payer plus cher des produits fabriqués en France**. Il y a 5 ans, moins d'1 sur 2 était prêt à payer ce supplément, c'est cette tendance qui est révélatrice d'un changement, d'autant plus que la majorité a basculé dans toutes les catégories sociales.

En 2005, 3 personnes sur 10 accepteraient une augmentation limitée à 5%, mais cette année 33% envisageraient un coût supérieur, alors qu'ils n'étaient que 14% cinq ans plus tôt.

L'enquête du Crédoc révèle que le regain d'intérêt pour le made in France témoigne d'une confiance croissante dans la qualité des produits industriels fabriqués en France. La propension à reconnaître le savoir faire français est majoritaire dans la plupart des catégories sociales, ce n'est plus une spécificité des seniors, des bas revenus et des moins diplômés. La qualité n'est sans doute pas le seul motif qui conduit les français à rechercher des produits industriels français, d'autres éléments entrent en ligne de compte, la solidarité, l'engagement citoyen, la sensibilité à l'environnement...

Ce n'est pas pour autant sans difficulté. En effet, lorsque l'origine apparaît sur une étiquette, c'est qu'elle doit coexister avec pléthore de mentions obligatoires ou non dont la valeur juridique et la fiabilité sont inégales.

La mondialisation a compliqué la détermination de l'origine d'un produit.

C'est pourquoi, parmi les propositions du rapport Jégot, on retrouve l'idée d'un made in France facultatif à étoiles pour mettre fin à l'interprétation de la DGCCRF. Ce label a pris le nom de « **Origine France garantie** », en cours de test auprès d'une dizaine d'entreprises (Kronenbourg, Atol, SEB, Fagor.....).

Quoiqu'il en soit, l'attente des consommateurs a su trouver, dans notre secteur, une oreille attentive auprès de distributeurs comme Matelsom, qui revendiquent d'ores et déjà une offre issue à 80% de fournisseurs hexagonaux.

Sources CREDOC 2011 - Rapport Yves Jégo mai 2010, TNS SOFRES, mai 2010

Valérie GOURVES – Directeur du Pôle Ameublement

Le point de la normalisation :

Un bref retour sur la dernière brève de Mai 2011

- Le 3^{ème} référentiel proposé par le GT7 « **Literie** », relatif à l'affichage environnemental des meubles, a été validé par la plateforme générale ADEME-AFNOR en Juin dernier. Sa publication est proche. A noter que l'ensemble des référentiels publiés seront également en version anglaise afin d'influer davantage au niveau international. Le **GT 7** élabore son 4^{ème} Référentiel sur les sièges convertibles (Canapés-lits).
- Le dépouillement des commentaires sur le projet de norme sur les « lits sans nacelle pour enfants », géré par AF 021 « Mobilier de puériculture et pour enfants », sera finalisé le 19 Octobre 2011.

Les dernières nouvelles :

- La norme **NF EN 527-1** (*Mobilier de bureau – Tables de travail – Partie 1 : Dimensions*) est publiée depuis début Août.
- La nouvelle version de la norme **NF EN 15185** (*Ameublement - Évaluation de la résistance de la surface à l'abrasion*) est disponible depuis Juillet 2011.
- La nouvelle norme européenne expérimentale, la **XP CEN/TS 16209** (*Ameublement – Classification des propriétés des surfaces d'ameublement*) sera également disponible ce mois-ci.
- La commission de normalisation AF 021 « Mobilier de petite enfance » se nomme désormais « **Mobilier de puériculture et pour enfants** » en harmonie avec le CEN/TC 207/WG2. Pour mémoire, l'AF 043 a décidé en avril dernier de supprimer les CN AF 066 et « matelas bébé ». Les normes affectées à ces CN sont désormais réaffectées à la CN AF 021. Pierre Auger, représentant la société Sauthon, fabricant des articles de puériculture et pour enfants, a été nommé par le BNBA à la présidence de cette commission AF 021 « Mobilier de puériculture et pour enfants » pour une période de 3 ans renouvelable.
- Les projets de la fusion/révision des **EN 747** (*Meubles - Lits superposés et lits surélevés à usage domestique - Partie 1: Exigences de sécurité - Meubles - Lits superposés et lits surélevés à usage domestique - Partie 2: Méthodes d'essai*) et **EN 13453** (*Ameublement - Lits superposés et lits surélevés à usage non domestique - Partie 1 : Exigences de sécurité, de résistance et de durabilité - Partie 2 : méthodes d'essai*) seront prochainement soumis au vote formel, dernière étape avant la publication. Celle-ci devrait être effective vers fin 2011.

Couchage en hauteur

Les normes **EN 747 2007** (couchage de hauteur supérieur à 800 mm 1 place usage domestique) et **EN 13453 2004** (couchage de hauteur supérieur à 800 mm 1 place usage domestique) vont être fusionnées. Pour aider les professionnels, qui peuvent répondre à des emplois domestiques et en collectivité, FCBA a fait une analyse des différences entre les textes normatifs.

Contact : Eric LAUNAY - eric.launay@fcba.fr

Mise en place de la REP meubles usagés au 1/01/2012

Un décret doit paraître au JO en décembre 2011. Le projet a été arrêté mi juin 2011 puis soumis à consultation du public en juillet avant de suivre les consultations Commission Européenne et Conseil d'Etat. Il existe encore des divergences entre Professionnels et Ministère. Seront créés 2 entités de type SAS à but non lucratif pour gérer, collecter, traiter et valoriser les déchets, une pour le Mobilier Domestique et une pour le Mobilier professionnel. Les travaux commencent sur la rédaction du Cahier des Charges des Organismes.

N'hésiter à contacter Bertrand Demarne à l'UNIFA : demarne@mobilier.com

Contact : Valérie Gourves - valerie.gourves@fcba.fr

Etiquetage des émissions des polluants volatils des meubles

La date du 1/01/2012 approche, les metteurs sur le marché de produits d'ameublement s'interrogent sur la parution des textes qui les concernent. La question parlementaire N° 109743 et sa réponse publiées au JO le 26/07/11 indique que le MEDDTL (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement attend le rapport de l'étude en cours sur les mobiliers de crèches et d'écoles maternelles qui sera disponible fin 2011 pour transmettre des éléments sur l'opportunité d'étendre l'étiquetage aux produits d'ameublement, tout comme aux produits d'entretiens et désodorisants.

Contact : Marie-Lise Roux - marie-lise.roux@fcba.fr

Affichage Environnemental : opération TAFEA

Le Ministère de l'Industrie apporte son soutien au projet TAFEA qui vise à tester la faisabilité de l'affichage environnemental pour des PME françaises fabricant du mobilier. Le coût de participation par entreprise s'élève à 3698 €HT. Participation limitée à 12 entreprises, inscriptions possibles jusqu'au 5 décembre 2011.

Contact : Emilie Bossanne - emilie.bossanne@fcba.fr

Bilan Carbone

Suite à la publication le 12/07/2011 du décret N°2011-829 encadrant le bilan d'émission de gaz à effet de serre prévus par Grenelle 2, toutes les entreprises de plus de 500 salariés vont devoir faire leur « bilan carbone » avant le 31/12/2012.

Contact : Emilie Bossanne - emilie.bossanne@fcba.fr

Haute Qualité Environnementale et Ergonomique des aménagements

Une journée, organisée par Philippe Jarniat (UNIFA Sud(Est) avec la contribution de FCBA est prévue le 14/09/2011 à St Raphaël pour faire connaître les solutions pratiques, leur valorisation auprès des clients et les évolutions attendues.

Contact: Thomas Vallette - thomas.vallette@fcba.fr

REACH : les dernières infos à destinations des fabricants et importateurs d'articles

La France vient de publier un Avis au JO le 8/06/11 sur son interprétation du seuil 0.1% masse/masse cité dans les articles du règlement REACH 7.2 et 33 en donnant par l'exemple d'une ceinture qui est composée d'une lanière de cuir et d'une boucle métallique. La France considère que le calcul doit être fait par rapport à la lanière et par rapport à la boucle et non par rapport à la masse de la ceinture. Mais cette interprétation nationale d'un règlement européen qui doit être appliqué à l'identique partout dans l'UE a déjà été contestée au niveau de la commission européenne par plusieurs fédérations européennes de fabricants.

Contact : Marie-Lise Roux - marie-lise.roux@fcba.fr

Veille Brevets pour l'ameublement et l'agencement en ligne

Grâce au soutien financier du CODIFAB, FCBA effectue une veille des brevets pour les secteurs de l'ameublement et de l'agencement. Désormais, 4 notes de Veilles sont disponibles sur :

http://www.fcba.fr/ameublement/veille_amb.php

Contact : Anne Struve - anne.struve@fcba.fr

Agenda

Prochaine Commission Professionnelle Ameublement
le 6/10/2011 - FCBA Paris

Prochaine Commission Mobilier Cetim le 13/11/2011 – Cetiati – Villeurbanne.

A noter

Parution du rapport annuel 2010 de FCBA. Télécharger via http://www.fcba.fr/institut-technologique/docs/rapport_activite_fcba2010.pdf

Maisons & Objets – 3
au 13/09/2011 – Paris Nord Villepinte - <http://www.maison-objet.com/>

5^{ème} Symposium international Bois – Polymère- 27 et 28/09/11 Biarritz.
<http://www.fcba.fr/wpc2011/regi-stration.html>.

Architect@work – 6 et 7/10/11 – Paris
http://www.architectatwork.fr/fr/informations-pratiques_10.aspx?db=1

Symposium Couleur et Acoustique dans les Bureaux à Office Interior Design – 19 et 20/10/2011 – Cologne (Allemagne)
Office. Space. Lighting : <http://www.lichtsymposium.com/>
Office. Space. Acoustics : <http://www.akustiksymposium.com/>

Batimat 2011 : 7 au 12/11/2011 – Paris
<http://www.batimat.com/>

Consultation des brèves

Les [derniers numéros](#) sont disponibles sur notre site Internet.

FCBA Info en ligne, gratuit et sans abonnement !

Ce magazine d'information est consultable en ligne sur un site dédié : www.fcba.info

Ce site vous donne accès à tous les articles mis en ligne et à ceux archivés depuis janvier 2003 extraits de l'ex-revue imprimée.

Vous pouvez également, via un